

**Journée d'étude du Groupe de recherche sur les parlements et les parlementaires
de l'Association française de science politique**

Paris, 16 janvier 2009.

Violence des échanges en milieu parlementaire.

**La pacification contrariée des mœurs politiques à l'épreuve du travail
parlementaire (XIXe-XXe siècles)**

Cédric Passard (CEPEN, IEP de Lille)

Henri Rochefort, un pamphlétaire à la Chambre. La virulence maîtrisée.

(VERSION PROVISOIRE, NE PAS CITER SVP)

L'installation de la République et la stabilisation de la démocratie à la fin du XIX^{ème} siècle s'accompagnent d'une ouverture du droit d'expression et d'une libération de l'énonciation politique qui portent au plus haut degré la violence des joutes verbales et l'âpreté des polémiques dans l'espace public. Dans ce contexte, ces virtuoses de l'art de la dispute politique qu'incarnent les pamphlétaires s'imposent comme des acteurs incontournables. S'appuyant sur le succès populaire qu'ils connaissent à l'époque, ils entament parfois une carrière politique qui ouvre à quelques rares d'entre eux les portes de l'enceinte parlementaire. C'est le cas notamment d'Henri Rochefort qui apparaît comme l'une des figures paradigmatiques de ces pamphlétaires entrés en politique. Journaliste remarqué pour ses articles souvent mordants, Henri Rochefort accède réellement à la gloire avec sa célèbre *Lanterne*, véritable pamphlet hebdomadaire contre le Second Empire, lancé en 1868 et dont il est l'unique rédacteur. Son succès exceptionnel érige Rochefort, selon certains témoignages de l'époque, en « écrivain le plus populaire de son temps¹ ». Par la suite, Rochefort conserve ce même ton pamphlétaire dans des journaux à succès comme *Le Mot*

¹ *Grand Dictionnaire Larousse*, 1874. Des témoignages multiples de l'époque attestent de cette gloire de Rochefort. Parmi les plus remarquables, ceux de Banville ou Hugo qui lui consacrent quelques lignes dans leurs poèmes mais aussi celui de Flaubert qui voit d'un mauvais œil cette renommée de Rochefort, il s'en offusque dans plusieurs lettres comme dans celle-ci adressée à George Sand le 9 septembre 1868 : « Je ne lis même pas (ou plutôt je n'ai pas lu) *La Lanterne*. Rochefort me scie, entre nous. Il faut de la bravoure pour oser dire directement que ce n'est peut-être pas le premier écrivain du siècle »

d'ordre, La Marseillaise ou encore *L'Intransigeant*. Candidat à plusieurs reprises à la Chambre des députés, il y est élu par trois fois en 1869, en 1871 et en 1885. Notre communication vise précisément à s'intéresser à la manière dont celui-ci peut alors se comporter au sein de la Chambre. Du pamphlétaire, on croit pouvoir s'attendre à des coups d'éclat retentissants. En effet, le pamphlétaire constitue, par nature, un opposant au système qui rejette toutes les légitimités institutionnelles et qui tourne violemment en dérision le jeu politique conventionnel. Il n'hésite pas à briser les tabous, à aller volontairement trop loin, à discréditer ses adversaires par tous les moyens. Il semble ainsi refuser le procès de civilisation et de pacification des mœurs politiques à l'œuvre, comme s'il témoignait d'un reste de sauvagerie de celles-ci. Il figure, en tout cas, une forme de basse politique édiflée en repoussoir de la politique moderne et pacifiée. Il s'agira ici donc de se demander dans quelle mesure cette outrance langagière du pamphlétaire peut trouver à s'exprimer dans la Chambre et échapper aux règles de la civilité parlementaire. Le pamphlétaire s'y autorise-t-il les mêmes excès, les mêmes violences que dans ses écrits ? Ou parvient-il, au contraire, à être neutralisé, canalisé ? Lui-même peut-il être amené à se prendre au jeu et à respecter les règles d'un débat policé ?

Notre communication part alors d'un étonnement : ce qui est frappant à l'examen des interventions parlementaires² de Rochefort, ce sont leur rareté et leur modération relative qui contrastent singulièrement avec la virulence coutumière de ses écrits et l'idiosyncrasie même du pamphlétaire. C'est donc ce paradoxe apparent que nous tenterons d'élucider en tentant de montrer qu'il dénote le caractère problématique du rapport du pamphlétaire au jeu politique. Surtout, cette ataraxie, a priori surprenante, du pamphlétaire à l'Assemblée ne peut, en réalité, être détachée de la façon dont ce lui-ci poursuit le débat en dehors de l'hémicycle : la pacification du pamphlétaire en milieu parlementaire apparaît ainsi liée à la possibilité pour celui-ci d'exprimer ailleurs sa virulence, sa docilité apparente à la tribune parlementaire ayant pour revers ou corollaire une violence de plume qui ne faiblit pas. En dérivant le débat vers la presse, le pamphlétaire indique que le véritable lieu du combat, de la polémique et, par là même, de la politique se trouve, pour lui, en dehors de la représentation nationale. Nous émettrons ainsi l'hypothèse que cette dialectique à l'œuvre chez le pamphlétaire entre la véhémence manifestée à l'extérieur de la Chambre et sa maîtrise en son sein révèle une voie particulière de pacification des échanges politiques au sein du Parlement.

² Nous avons dépouillé le compte rendu intégral des débats parlementaires publié au *Journal officiel*, mais celui-ci ne constituant que la version officielle des débats, nous l'avons complété en consultant, à la bibliothèque de l'Assemblée nationale, le compte rendu analytique (CRA) qui fournit une version plus complète des débats (ce dernier est rédigé par les secrétaires des débats et sa valeur juridique ne dépasse 24 heures).

1. Parole pamphlétaire et ordre parlementaire du discours

Avant d'examiner la posture même du pamphlétaire au sein de la Chambre et pour en faire ressortir son caractère paradoxal, il convient de mettre en évidence ce qui fait la singularité du pamphlétaire dans le jeu politique. D'une manière générale, les pamphlétaires se recrutent parmi les nouveaux entrants dans le jeu politique qui ne présentent pas les qualités constituant le capital politique légitime et pour lesquels l'action pamphlétaire peut apparaître comme une manière de s'y introduire. La mise en place du suffrage universel, les transformations de la compétition électorale qui se réalisent à la fin du XIX^{ème} siècle ont en effet ouvert l'accès au marché politique de nouveaux acteurs aux propriétés sociales et politiques distinctes de celles des notables. La Troisième République voit ainsi l'entrée dans le jeu politique, et jusque dans les instances parlementaires, d'acteurs qui en étaient jusque là exclus et qui n'en maîtrisent pas les codes traditionnels ou qui s'en éloignent délibérément. De ce fait, ils portent de nouvelles manières de faire de la politique dans les lieux mêmes de la compétition pour le pouvoir et interrogent donc les règles de civilité politique qu'avaient installées les notables et qui correspondaient à leurs propres normes de comportement. En témoigne la forte tendance à la hausse des diffamations qui se fait jour à partir de la mise en place de la Troisième République³. L'indignité politique de ces nouveaux entrants, qui ne traduit souvent que leur indignité sociale, rend alors nécessaire la mise en œuvre de ressources politiques compensatoires et spécifiques pour revendiquer une place dans le champ politique. Cela l'est d'autant plus, pour les pamphlétaires, que leur activité de nature souvent journalistique fait alors l'objet d'une forte disqualification de la part des membres du « milieu dirigeant », non seulement parce qu'ils incarnent une combinaison originale de basse politique et de mauvaise littérature, mais aussi parce que « le fait de vivre de sa plume s'oppose au principe de désintéressement qui fonde l'image que [ces derniers] entendent donner de leur propre engagement politique⁴ »

³ Adeline Trombert, *D'un délit d'opinion l'autre. Sociologie historique de l'institutionnalisation de la diffamation politique (1819-1944)*, thèse pour le doctorat de science politique, (dir : O. Ihl), Paris I, 2007, pp 167 et suite en particulier

⁴ Jean Joana, *Pratiques politiques des députés français au XIX^e siècle. Du dilettante au spécialiste*, L'Harmattan, 1999

D'une certaine manière, la situation des pamphlétaires peut donc apparaître comparable à celle des candidats ouvriers dont Michel Offerlé⁵ a bien montré comment le travail de légitimation a pu chercher à faire de nécessité vertu en reconvertissant leurs propriétés sociales en attributs politiques et en faisant ainsi de leur illégitimité, « brandie, revendiquée, totalement assumée », un moyen de légitimation. De la même manière, les pamphlétaires, ne pouvant se prévaloir de la légitimité traditionnelle de la classe politique, adoptent une stratégie de légitimation par l'illégitimité. Néanmoins, celle-ci apparaît distincte de celle qu'a repérée Michel Offerlé à propos des candidats ouvriers. Car, chez le pamphlétaire, cette stratégie de légitimation ne renvoie pas tant à une identification avec le peuple qui l'amènerait à revendiquer une forme de représentativité sociale qu'à la mise en scène d'une posture spécifique de marginalité, d'extériorité même par rapport au champ politique⁶. Le pamphlétaire s'enorgueillit, en effet, de sa solitude qui certifie son indépendance d'esprit et revendique haut et fort cette extériorité, son statut d'*outsider* par rapport au jeu politique. Il s'ancre, de ce point de vue, dans un certain *ethos* aristocratique voire dans ce qu'Emmanuelle Danblon nomme un « anti-ethos⁷ » : « en insistant plutôt sur ce qu'il n'est pas que sur ce qu'il est, il se construit un éthos paradoxal qui tire une légitimité du fait même qu'il est illégitime, (...) hors du groupe, incompetent ».

Ainsi, plutôt que de s'incarner dans une catégorie générale, comme celle des ouvriers, qui lui assurerait une forme de légitimité par une montrée en généralité, le pamphlétaire proclame fièrement une forme de singularité qui repose d'abord précisément sur sa parole illégitime car politiquement incorrecte, par sa capacité donc à oser dire tout haut ce que les autres disent tout bas, par la revendication d'une liberté totale de parole, d'une « parrhésie⁸ ». Les professions de foi de Rochefort, que ce soit sous forme d'affiches électorales ou de publications de presse, se terminent ainsi généralement par des « à bas les voleurs ! » et n'hésitent pas à brocarder les « étrangleurs du suffrage universel » et les « politiciens qui nous gouvernent ».

Cette parrhésie apparaît ainsi comme l'instrument par lequel le pamphlétaire peut renverser sa position de faiblesse, liée au discrédit qui le touche, en une position de force. Le pamphlétaire endosse ainsi la posture héroïque de celui dont le parler vrai témoigne de

⁵ Michel Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel ouvrier avant 1914 », *Annales ESC*, juillet-août 1984

⁶ Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, Payot, 1982

⁷ Emmanuelle Danblon, *La fonction persuasive*, Armand Colin, 2005, p 53

⁸ « La parrhésie est cette liberté d'expression dont on use quelque fois envers de grands personnages, ou avec laquelle on en dit plus qu'il n'est permis ou convenable d'en dire » selon P.Fontanier, *Les figures du discours*, Flammarion, 1968, p 447.

l'aptitude à s'affranchir des faux-semblants. Il ne se prétend donc pas porte-parole mais se présente plutôt comme un éveillé des consciences, il se sent investi d'une mission, d'un devoir de parole. Son droit à la parole, il le tient précisément de ses qualités d'authenticité ou d'indépendance dont il se réclame. Son discours se veut un discours de vérité où, « par l'effet d'une inversion des classements du monde social, la vulgarité et la grossièreté stigmatisées sont revendiquées comme les signes distinctifs d'une authenticité, tandis que l'élégance [...], le pamphlétaire la disqualifie en la présentant comme une affectation⁹ ». Son franc-parler, qui participe du combat qu'il mène contre la dissimulation et l'hypocrisie généralisées que symbolise, pour lui, le langage emprunté, faux des élites politiques apparaît donc non seulement comme sa marque de fabrique mais aussi comme une ressource politique compensatoire dans une situation où le monopole de la représentation au profit des notables commence à être remis en cause. La parole pamphlétaire se veut l'envers de ces paroles « autorisées », institutionnelles telles que les donne à entendre l'ordre parlementaire du discours.

C'est cette voix singulière – dans tous les sens du terme – que le pamphlétaire entend porter à la Chambre en dénonçant les formes conventionnelles et policées du discours politique et de la délibération parlementaire. La vocation politique du pamphlétaire se trouve donc fondée sur cette rhétorique de la libre-parole : « Et quand, au Palais Bourbon, on s'adressera à Ferry, il n'y aura plus de « monsieur le président du Conseil » gros comme le bras, on ira sous son nez, on lui secouera sa bride et on pourra l'appeler « assassin ». Les ridicules formules parlementaires auront vécu. (...) et ce sera pour nous une satisfaction que de pouvoir lui dire face à face ce que nous pensons de sa personne et ce que nous avons écrit si souvent¹⁰ ». Le pamphlétaire se présente ainsi comme celui qui veut briser la routine parlementaire et revendique clairement son rôle de trublion qu'il prétend vouloir porter à la Chambre. Il en fait même un argument électoral. Pourtant, une fois élu, le pamphlétaire semble, à première vue, renoncer à cet ethos.

2. L'apparent paradoxe de la retenue pamphlétaire en milieu parlementaire

La première intervention de Rochefort à la Chambre, telle qu'elle est rapportée dans les annales des débats parlementaires, apparaît assez symptomatique de la posture du pamphlétaire au sein de l'hémicycle. Rochefort demande la parole lors de la lecture du procès

⁹ Philippe Roussin, *Misère de la littérature, terreur de l'histoire. Céline et la littérature contemporaine*, Gallimard, NRF Essais, 2005, p 472.

¹⁰ « Entrevue avec le directeur de l'Intransigeant », *Le Matin*, 3 septembre 1889

verbal de la dernière séance. Sur plusieurs bancs, des voix s'élèvent pour l'enjoindre à monter à la tribune. Rochefort refuse, précisant qu'il ne veut soumettre qu'« une seule observation en quelques mots, une simple proposition qui [...] n'a rien de subversif ». Il ne s'agit effectivement que de demander que le service de sécurité de l'Assemblée soit confié à la garde nationale. « Vous pouvez, messieurs, l'écouter sans trembler » lance-t-il aux autres députés. Rien de subversif, c'est l'image qui semble effectivement ressortir du comportement de Rochefort à la Chambre. Il est ainsi frappant de constater que Rochefort ne prend que rarement la parole à l'Assemblée et qu'à de rares exceptions près, ses interventions ne visent pas à contrarier le déroulement classique des séances. En dépit de la vigueur de certains propos, celles-ci ne transgressent pas la norme des usages parlementaires tels qu'ils se donnent à voir à l'époque¹¹. Mais comment donc expliquer ce décalage entre la posture pamphlétaire qu'il revendique avant l'élection et cette relative apathie au sein de l'hémicycle ?

Un élément d'explication tient au fait que la parole pamphlétaire, si elle fonctionne bien comme écriture journalistique, peut avoir plus de difficultés à passer à la Chambre. Rochefort n'est d'ailleurs pas connu pour ses talents oratoires : les qualités du pamphlétaire ne sont pas nécessairement celles du tribun. Les spécificités de l'éloquence parlementaire¹², et surtout les dispositifs de contention qui enserrant, au sein de la Chambre, les tentatives de prise de parole rebelles, semblent ainsi limiter les dérives possibles, surtout pour des interventions développées. Il faut rappeler cette évidence que le pamphlétaire, à la Chambre, même s'il ne peut être poursuivi pour les paroles prononcées en son sein, se trouve immédiatement rappelé à l'ordre au moindre dérapage, alors que depuis que la loi a supprimé l'autorisation préalable, les transgressions dans la presse ne peuvent être sanctionnées qu'ex post. A l'abri des réactions directes lorsqu'il écrit, le pamphlétaire doit faire face, à l'inverse, quand il prend la parole à la Chambre, à l'hostilité de la majorité de ses collègues députés. On comprend, dès lors, que la parole pamphlétaire soit endiguée à l'intérieur de la Chambre.

La séance du 11 janvier 1870 où Rochefort interpelle assez violemment le ministre de la justice Emile Ollivier illustre bien les contraintes pesant sur le pamphlétaire. Cette séance se déroule dans un contexte particulièrement tendu puisque la veille, le journaliste Victor Noir, rédacteur à *La Marseillaise* d'Henri Rochefort, s'était présenté au domicile du prince Pierre Bonaparte, cousin de Napoléon III, afin d'organiser un duel. La rencontre a mal tourné, Pierre

¹¹ Jean-Marc Guislin, « Parlementarisme et violence rhétorique dans les années 1870 », *Revue du Nord*, LXXX, 326-327, juil.-déc. 1998, p. 697-728.

¹² Jean Joana, op.cit., p 144 et suite

Bonaparte ayant tiré un coup de pistolet qui tue Victor Noir. Le matin du 11 janvier, Rochefort publie alors un article violent dans *La Marseillaise* : « J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin ! J'ai osé m'imaginer qu'un duel loyal était possible dans cette famille où le meurtre et le guet-apens sont de tradition et d'usage. [...] Voilà dix-huit ans que la France est entre les mains ensanglantées de ces coupe-jarrets qui, non contents de mitrailler les Républicains dans les rues, les attirent dans des pièges immondes pour les égorger à domicile. Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez ?¹³ ». Ce même jour, Rochefort interpelle donc, à la Chambre, le ministre de la justice Emile Ollivier. La séance est très animée. Rochefort est souvent interrompu au cours de sa question aux cris de « à l'ordre ! à l'ordre ! ». Le compte-rendu des débats¹⁴ signale les « vives et générales exclamations » qui suivent les paroles violentes de Rochefort qui accuse en ces termes : « Je déclare ici qu'en présence des faits qui se sont passés hier, en présence des faits qui se sont passés depuis longtemps, on se demande si on est sous les Bonaparte ou sous les Borgia ». Le Président de séance le rappelle ainsi à l'ordre : « Je vous rappelle à l'ordre parce qu'il n'est pas permis de profiter de l'immunité qui couvre les orateurs de cette Chambre pour prononcer les paroles que vous venez de faire entendre ». Un député dans la salle s'exclame : « c'est l'injure en permanence ! », et un autre : « c'est la politique de l'outrage. Nous en avons assez ! ». Au cours de la séance, le Président reçoit une lettre du procureur général impérial qui demande l'autorisation de poursuivre Rochefort « pour offenses envers l'Empereur et provocation à la révolte et à la guerre civile » suite à son article du matin dans *La Marseillaise*. Dès lors, Rochefort se réfugie dans la posture de la victime dont la libre-parole est empêchée, démontrant ainsi l'impossibilité de la critique en milieu parlementaire. « Je pourrais ajouter que le peuple... (Interruption), les masses si vous voulez, qui s'inquiètent peu des questions de cabinet, se diront ceci : A tout prix, il fallait écarter de la Chambre un député désagréable. (Allons donc ! allons donc !) [...] Voilà, je le répète ce que l'on dira. Mais je ne ferai valoir aucune de ces considérations, car j'aurais l'air de vouloir me défendre. Le Gouvernement a usé à mon égard d'une trop grande maladresse ; depuis longtemps déjà il a exercé contre moi des persécutions par trop masses, par trop incompréhensibles et par trop mesquines... Je vois sur ces bancs deux anciens ministres qui, par leurs incroyables procédés à mon égard, sont venus pour ainsi dire me prendre la main et me conduire eux-mêmes sur les bancs du Corps législatif [...] Et, dussè-je en souffrir, je n'aurai pas la naïveté d'empêcher, en me défendant le Gouvernement de

¹³ *La Marseillaise*, 11 janvier 1870

¹⁴ CRA, 11 janvier 1870

commettre une nouvelle faute ; car les fautes que commet l'Empire, c'est la République qui en profite¹⁵ ».

On peut, dès lors, comprendre le mutisme ordinaire du pamphlétaire à la Chambre à l'instar du « paradoxe de la retenue » évoqué par Claudine Haroche¹⁶. Reprenant les thèses de Norbert Elias qui voit dans le processus de civilisation des mœurs un mouvement de refoulement des pulsions et de mise à l'écart de l'agressivité au profit d'un développement de l'autocontrainte et d'une plus grande retenue dans les liens sociaux qui contribuent à la pacification des espaces sociaux, elle remarque, en effet, que cette retenue peut s'accompagner d'autres formes de violence, de nature symbolique, et qu'elle peut n'être qu'une manière de manifester une absence de considération et de déférence. La retenue du pamphlétaire ne traduit nullement son acceptation des règles du jeu parlementaire mais lui permet de signifier son indifférence, et même, son mépris de celui-ci et surtout de garantir l'authenticité de sa parole en prenant soin de ne rien partager avec un auditoire qu'il juge suppôt de l'institution. Si elle peut traduire l'adaptation aux contraintes objectives qui pèsent sur le débat à l'intérieur de celui-ci, cette retenue s'accorde aussi avec son *ethos* spécifique et son imaginaire martyrologue qu'a bien analysés Marc Angenot. Le pamphlétaire, en effet, ne cherche pas le débat ou le dialogue car celui-ci lui semble vain dans un monde où domine l'imposture. Son apathie apparaît donc comme une manière de signaler qu'il ne sert à rien de parler car sa parole, rejetée dans l'insignifiance ou dans la folie, ne pourra être entendue. Il nous semble ainsi que cette retenue, aussi paradoxale qu'elle puisse paraître a priori, renvoie bien à la manière d'être du pamphlétaire qui refuse le rapport enchanté au jeu politique, sa croyance ou sa foi pratique, ce que Bourdieu appelle l'*illusio*. Sa critique radicale, outrancière ne peut, en effet, tolérer les cadres imposés par les règles parlementaires et le pamphlétaire ne peut accepter de se laisser prendre au jeu réglé et policé de la discussion parlementaire à laquelle il dénie toute valeur. Intransigeant, le pamphlétaire veille à s'extirper d'une sphère avec laquelle il ne veut rien avoir en commun en endossant la posture de la « belle âme », au sens de Hegel, belle âme qui ne prétend agir dans un monde jugé hypocrite et corrompu et qui « pour préserver la pureté de son cœur fuit le contact de l'effectivité¹⁷ ».

Cette posture révèle bien ainsi le caractère problématique du rapport ambivalent, « névrotique » en quelque sorte, du pamphlétaire au jeu parlementaire et, plus généralement

¹⁵ CRA, 12 janvier 1870

¹⁶ Claudine Haroche, « Retenue dans les mœurs et maîtrise de la violence politique. La thèse de Norbert Elias », dans Philippe Braud (dir.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993.

¹⁷ Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, chapitre VI

au jeu politique : à la fois dedans et dehors, intégré et exclu. En conservant, au sein même de l'Assemblée, une position d'extériorité, le pamphlétaire, qui pouvait paraître pathogène pour le bon déroulement des débats parlementaires, s'y révèle plutôt inoffensif. Il se situe délibérément dans une position d'« extériorité interne » que Marc Angenot nomme « exotopie¹⁸ », et s'installe, de la sorte, aux marges du jeu parlementaire qu'il ne peut critiquer que depuis un lieu qui est ailleurs, ce qu'il remarque bien lui-même : « ce ne sont pas les discours que je prononce ici que le Gouvernement n'aime pas, ce sont ceux que je pourrais prononcer ailleurs¹⁹ ». Cet ailleurs, c'est la tribune de presse.

3. La plume contre la tribune

L'ataraxie du pamphlétaire à l'Assemblée ne peut donc être détachée de la façon dont celui-ci poursuit le débat en dehors de l'hémicycle. Pour le dire autrement, la conduite parlementaire du pamphlétaire n'est pas compréhensible si elle n'est pas resituée dans son interaction avec ses prises de position dans ce lieu annexe de l'activité politique que constitue l'espace de presse. Si l'époque est alors marquée par une forte imbrication entre la vie politique et celle des journaux, les deux espaces se présentent néanmoins comme des espaces rivaux. L'espace de la presse excède, en effet, le rôle de simple relais des discussions parlementaires et s'impose comme un espace concurrent de la vie parlementaire, comme un expédient aux formes civilisées du débat politique qui la caractérisent. Il apparaît ainsi comme un « dispositif oblique²⁰ » qui permet d'échapper aux contraintes de la scène parlementaire et comme une tribune alternative pour les exclus de l'ordre dominant. Rochefort réserve ainsi ses diatribes à ses journaux plutôt que de les exposer à la Chambre et ses rares interventions à la tribune parlementaire sont toujours liées à ses prises de position dans ses journaux. Tout se passe donc comme si la prise de parole à la Chambre ne se concevait, pour lui, que dans le prolongement des débats déjà entamés dans la presse.

Il semble bien, à cet égard, que Rochefort conçoive l'espace public véritable comme étant celui de la presse plutôt que celui du Parlement. Dans le contexte de libération de la presse qui marque la fin du XIX^e siècle, les conditions de la discussion écrite dans l'espace du journal apparaissent plus propices à la libre-parole et à l'outrance que le cadre oratoire de la Chambre et sa police du langage politique. Pour le pamphlétaire, le journal rend donc

¹⁸ Marc Angenot, op.cit., pp 40-41

¹⁹ CRA

²⁰ Corinne Saminadayar-Perrin, *Les discours du journal. Rhétorique et médias au XIX^e siècle*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2007, p 68

davantage possible que la Chambre la mise en scène d'une éloquence de la rue qu'il affectionne : « le pamphlet semble chercher à iconiser dans sa rhétorique un simulacre de la parole publique, du discours oral, de la harangue au coin des rues (...) ; il faut au moins que le pamphlétaire donne l'illusion qu'il est là à interpeller directement le lecteur. Il y a donc, dans nombre de pamphlets, une forte connotation de style oral, à la fois dans la répétition et dans l'emphase²¹ ». Le journalisme pamphlétaire apparaît effectivement comme porteur d'une éloquence distincte et concurrente de l'éloquence parlementaire, « une éloquence violente, agressive, brutale dans son style comme dans ses effets (qui) se réfère à la harangue en plein air, au coup de gueule sur la voie publique, plutôt qu'au discours raisonné venu d'une tribune institutionnellement légitime²² ». Il investit la langue politique de la révolution et convoque « l'imaginaire de l'oral²³ », adhérant à une valorisation d'un parler peuple, d'une parole de la rue. A l'imposture de l'ordre institutionnel qui lui bride la parole, le pamphlétaire oppose ainsi le journal comme le lieu du débat authentique.

La posture de Rochefort à la Chambre doit donc être éclairée par la manière dont il dénonce, dans ses écrits, ces formes conventionnelles et édulcorées de la discussion politique en s'en prenant à ce qu'il appelle la « comédie parlementaire » à laquelle il refuse de prendre part et qui le conduit finalement à préférer à la prise de parole, la défection, l'exit. Rochefort, après quelques mois passés à la Chambre, en démissionne ainsi à chaque fois. Dans un article où il explique sa démission en 1886²⁴, Rochefort affirme de la sorte que « ce n'est pas pour ce genre de travail qu'[il] se sen[t] fait ». « J'estime, explique-t-il encore, que les électeurs ont envoyé à la Chambre leurs représentants pour y travailler ou pour y combattre, et non comme des employés à leur bureau pour y dormir ». Or, c'est pour lui la seule activité possible au sein d'une Chambre qui n'est, c'est le titre même de son article, qu'une « Chambre du sommeil ».

En restant à l'écart des institutions, ce journalisme pamphlétaire revendique aussi une prétention politique, celle de l'expression, sinon d'une opinion publique, du moins, d'une voix dissidente marginalisée dans les formes plus institutionnalisées du débat politique. Dominique Reynié²⁵ a bien montré comme cet espace de la presse a pu participer à une forme de régulation des passions politiques à travers une disqualification par l'opinion publique de l'espace social. Or, il nous semble que cet espace de la presse, notamment pamphlétaire, a pu

²¹ Marc Angenot, op.cit., p 239

²² Corinne Saminadayar-Perrin, op.cit., p 230

²³P. Roussin, op.cit.

²⁴ *L'Intransigeant*, 09/02/1885

²⁵ Dominique Reynié, *Le triomphe de l'opinion politique, l'espace public français du XVI au XXe siècles*, Odile Jacob, 1998

également contribuer à alléger l'espace parlementaire de ses dérives potentielles en y déplaçant les formes de débat les plus violentes. Le journalisme, et plus généralement la littérature, pamphlétaire présentent, en ce sens, une dimension cathartique qui a pu favoriser, paradoxalement, la civilisation des mœurs parlementaires. On pourrait ainsi alors envisager le pamphlétaire à la manière dont Elias et Dunning concevaient le sport²⁶ : cet espace du pamphlet politique, à l'époque, ne constituerait pas, de ce point de vue, une exception au processus de civilisation des mœurs mais agirait comme une soupape de décompression qui permettrait de décharger non seulement l'espace social mais aussi l'espace public institutionnel de certaines de ses tensions. Dans un contexte où les états d'excitation et de tension sont réfrénés, l'espace pamphlétaire permettrait de maintenir un degré élevé d'émotion à un niveau mimétique ou symbolique qui se substituerait à une violence plus directe ou plus brutale. En ce sens, si elle comporte une évidente dimension de contestation de l'ordre établi, il nous semble que la littérature pamphlétaire participe aussi à la rationalisation des passions politiques. C'est cette voie particulière d'une pacification paradoxale des mœurs politiques que nous semble révéler le cas Rochefort et c'est pourquoi, en parodiant la formule de Jean Touchard à propos de Béranger, on peut bien sans doute considérer que « Rochefort c'est tout de même plus que Rochefort²⁷ ».

²⁶ Norbert Elias et Eric Dunning, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Fayard, 1994

²⁷ Jean Touchard, *La gloire de Béranger*, Armand Colin, 1968